



Québec, le 31 mars 2015

Monsieur Jean-Marc Fournier  
Leader parlementaire du gouvernement  
Assemblée nationale  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires, 1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Leader parlementaire,

Le 19 mars 2015 était déposé par le député de Rosemont, à l'Assemblée nationale, l'extrait d'une pétition signée par 957 pétitionnaires demandant au gouvernement le retrait du projet de modification du Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles.

Je prends note des commentaires soulevés qui portent essentiellement sur la mesure proposée qui consiste à remplacer la prestation de base et l'allocation pour contraintes temporaires versées aux personnes bénéficiant de la prestation spéciale pour frais de séjour pour des services en toxicomanie par une allocation de dépenses personnelles correspondant à un montant de 200 \$ par mois.

Rappelons que cette mesure vise à assurer une meilleure cohérence de l'aide financière versée aux prestataires et à garantir une plus grande équité non seulement entre les prestataires, mais également entre ces derniers et les travailleurs à faible revenu. Je tiens à vous assurer qu'aucune modification n'est apportée à la prestation spéciale pour frais de séjour dans un centre offrant des services en toxicomanie, laquelle peut atteindre 1 517 \$ par mois.

Enfin, le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) travaille en étroite collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) afin de veiller à ce que l'offre de services en toxicomanie demeure suffisante pour répondre à la demande. Un suivi du résultat de ces travaux sera effectué dans le cadre d'un comité interministériel regroupant le MTESS, le MSSS, le ministère de la Justice du Québec ainsi que le ministère de la Sécurité publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Leader parlementaire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

SAM HAMAD